Logo CFDT

[COMMUNIQUE DE PRESSE] PMA POUR TOUTES : LA FIN D'UNE DISCRIMINATION

La F3C milite depuis des années pour que le droit stoppe de pénaliser les couples de femmes ayant recours à la PMA (procréation médicalement assistés).

Après une interminable attente, le Parlement a définitivement adopté, le 29 juin 2021, le projet de loi de bioéthique et sa mesure phare d'ouverture de la PMA à toutes les femmes.

La loi donne désormais accès à diverses procédures de procréation médicalement assistée à toutes les femmes de moins de 43 ans.

Ce texte aligne la France sur dix pays de l'UE : la Belgique, le Danemark, Espagne, la Finlande, l'Irlande, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal et la Suède.

La F3C se félicite de cette avancée qui permet enfin d'encadrer la PMA sans discrimination.

enceinte
Documents
PMA POUR TOUTES : LA FIN D'UNE DISCRIMINATION